

BORDEREAU D'ENVOI

Le Maire de la Commune de BURTONCOURT,

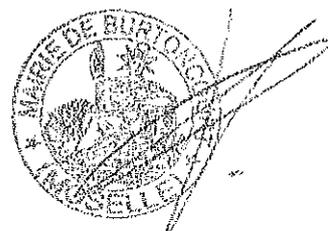
à

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité
9, place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ Cedex

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>Délibération N° 01/2021</u> : Avis sur le rapport annuel 2019 eau potable de la CCHCPP	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 02/2021</u> : Avis sur le rapport annuel 2019 ordures ménagères de la CCHCPP	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 03/2021</u> : Avis sur le rapport annuel 2019 assainissement de la CCHCPP	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 04/2021</u> : Adhésion au dispositif PAYFiP	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 05/2021</u> : Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le CDG57	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 06/2021</u> : Représentant de la CLEC à la CCHCPP	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 07/2021</u> : Dérogation l'axe d'Aménagement	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 08/2021</u> : Travaux local technique site de la Mairie	1 exemplaire	
<u>Nombre total des actes transmis :</u>	8	Pour contrôle de légalité

Burtoncourt, le 18 Janvier 2021.

Le Maire,



André HOUPERT



Delibz - AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas /
BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER
Robert / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

**N° 01 – 2021: AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 « EAU POTABLE » DE LA
CCHCPP.**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport annuel pour 2019 de l'eau potable (en rapport avec l'ancienne gestion avant 2017), émet les observations suivantes :

- Les délais de contact pour réparer sont longs
- Les travaux sont engagés mais ne sont pas terminés (échelle d'accès au château d'eau)
- Les délais de remise en eau sur la production locale gratuite par rapport à l'achat d'eau au Syndicat de Boulay sont très longs
- Achat de l'eau au Syndicat de Boulay alors que la production locale est gratuite ; ces disfonctionnements risquent d'induire une augmentation du prix de l'eau non justifiée.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 21 JAN. 2021
Le Maire,

André HOUPERT

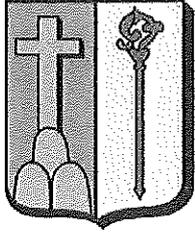


Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas /
 BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER
 Robert / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

N° 02 – 2021: AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 « ORDURES MENEGERES »
DE LA CCHCPP.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2019 concernant l'élimination des déchets ménagers et assimilés, émet les observations suivantes :

➤ **Page 36 : rations entre levées et pesées : Après avoir consulté d'autres collectivités à la pesée ou levée, il ressort :**

Pesée :

- Communauté de Communes Porte d'Alsace : 78kg/hts/an
- Communauté de Communes de Ribauvillé : 77 kg/hts/an
- CCHCPP : 84 kg/hts/an

Soit une moyenne de 80kg/hts/an

Levée :

- Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne : 150kg/hts/an
- Communauté de Communes Presqu'île de Crozon : 179kg/hts/an
- SICTOM Région d'Auneau : 192kg/hts/an

Soit une moyenne de 173kg/hts/an

On obtient une moyenne pour la redevance incitative pesée plus levée de 126kg/hts/an, annoncé 112kg/hts/an page 36 du rapport, avec les incertitudes on est proche.

L'analyse page 36 laisse planer un doute sur le chiffre de la pesée étonnant !!! puisqu'il est supérieur à la moyenne vue avec d'autres sites, par contre un chiffre est à mettre en doute, celui de la pesée CCHCPP de 146/kg/hts/an, proche néanmoins de la CC du Gâtinais en Bourgogne, mais qui fonctionne depuis plus de 6 années.

Les conclusions sont donc partiales. On note l'absence des données de tonnage OM par mois ou ramassage. Si à la pesée il est peu probable que l'entreprise fournisse des données éronnées, il serait souhaitable que pour la gestion en régie on puisse avoir le détail avec à l'appui les bons de pesée.

➤ **Page 28 : forfait payé à Metz Métropole pour l'accès de 3 Communes de la CCHCPP à la déchetterie de Metz-Borny pour des raisons de commodité de kilométrage :**

- La CCHCPP dispose de 3 déchetteries, ce qui est suffisant au regard du nombre d'habitants ; 2 seraient suffisantes.
- D'autres communes, pour des raisons de commodité, sont en droit dans ce cas de vouloir aller à Boulay ou autre.
- Une Communauté de Communes se doit d'avoir les mêmes règles pour chacune des communes, sinon c'est du clientélisme.
- On appartient à un territoire ou pas, une Communauté de Communes n'est pas un syndicat à la carte.

Le Conseil Municipal demande que cette anomalie d'accès soit traitée comme il se doit, dans le respect de l'égalité entre communes d'une même Communauté de Communes.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 21/01/2021
Le Maire,



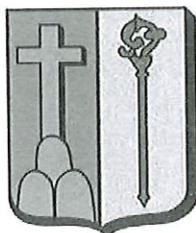
André HOUPERT

Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

Le Maire,



André HOUPERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas /
BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER
Robert / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

N° 03 – 2021: AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 « ASSAINISSEMENT » DE
LA CCHCPP.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel de l'assainissement collectif pour 2019, le Conseil Municipal émet l'observation suivante :

- **Bien qu'un rapport soit établi à chaque passage à la lagune, le Conseil Municipal émet des doutes quant à la régularité des passages étant donné que des arbustes se sont développés au droit du droit du portail d'accès.**

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 21/01/2021
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas /
 BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER
 Robert / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

N° 04 – 2021: ADHESION AU DISPOSITIF PAYFiP.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-5-1
- Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 ;
- Vu le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne ;
- Considérant l'obligation de toutes les collectivités de proposer une offre de paiement dématérialisé pour le règlement des factures à l'horizon 2022 ;
- Considérant que cette offre de paiement dématérialisé implique une adhésion au dispositif PAYFiP, service de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement et la signature d'une convention d'adhésion avec la DGFIP ;

Le Conseil municipal vote pour l'adhésion au dispositif PAYFiP et autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour ce faire.

Les frais de paiements par carte bancaire seront supportés par la collectivité. Le paiement par prélèvement n'est pas facturé.

(Précision : en 2020, les frais de paiements par carte bancaire sont facturés 0,25 % du montant de l'opération + 0,05 € par transaction)

Délibération certifiée exécutoire,

Burtoncourt, le 21/01/2021

Le Maire,

André HOUPERT

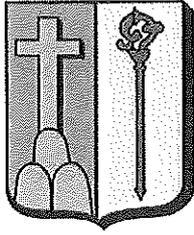


Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

**PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas /
BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER
Robert / NEWEL Sabine.**

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

**N° 05 – 2021: Autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à
disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du
Centre de gestion de la Moselle (Loi n°84-53 modifiée – art. 25)**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 21/01/2021
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas /
BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER
Robert / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

N° 06 – 2021: REPRESENTANT DE LA CLEC A LA CCHCPP.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer Mr HOUPERT André,
Maire, comme délégué de la CLEC à la CCHCPP.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 21/01/2021
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

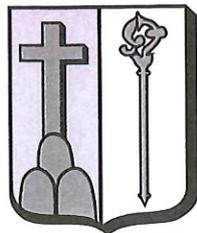
Le Maire,

André HOUPERT



CANTON DE VIGY

COMMUNE DE BURTONCOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT



Séance du 19 Septembre 2014 – 20 H 30.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 12 Septembre 2014.

Présents : BEUSEROY Raphaël / FRENTZEL Joël / GILLES Sébastien / GUILLIN Guillaume / HOUPERT André / HAAG Pascale / MICHEL Daniel / BEUSEROY Anabelle / BLAISE Dominique.

Absents excusés : BATTISTON Benjamin (procuration à GUILLIN Guillaume) / BUCHER Laurent (procuration à MICHEL Daniel).

N° 51 – 2014 : TAXE D'AMENAGEMENT : FIXATION DES TAUX ET EXONERATIONS FACULTATIVES.

Après exposé du Maire,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331.1 et suivants ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4 % (1 abstention, 2 contre, 8 pour).
- D'exonérer en application de l'article 331-9 du Code de l'Urbanisme :
 1. Totalement : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331.12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331.7.
 2. Partiellement dans la limite de 50% de leur surface : les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article 331.12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31.10.1 du Code de la Construction et de l'Habitation.
 3. Partiellement dans la limite de 50% de leur surface :
 - Les locaux à usage industriel et leurs annexes
 - Ainsi que les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m2
 - Ainsi que les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
 4. Partiellement dans la limite de 75% :
 - Garage ou abris de jardins d'une surface supérieure à 15 m2
 5. Dans la limite de 100% :
 - Pour les abris de jardins d'une surface inférieure à 15 m2.



Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 06 OCT. 2014
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 19 Septembre 2014.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas /
BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER
Robert / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

N° 07 – 2021: DEROGATION TAXE D'AMENAGEMENT.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de compléter la délibération N° 51-2014 du 19/09/2014 fixant les taux et exonérations facultatives de la Taxe d'Aménagement et ajoute au point 5 une exonération de 100 % pour les serres tunnels d'une hauteur inférieure à 4 mètres et d'une surface inférieure à 2000 m2 pour usage familial.

(Pièce-jointe : Délibération N° 51-2014 du 19/09/2014)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 21/01/2021
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 17 Janvier 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'envoi des convocations : Le 11 Janvier 2021.

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / WITTKOWSKI Nicolas / BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BUCHER Robert / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno.

N° 08 – 2021: TRAVAUX LOCAL TECHNIQUE SITE DE LA MAIRIE.

Après avoir pris connaissance du projet et de l'estimation du « Local Technique » attaché à l'exploitation du bâtiment de Mairie rénové en 2018 avec une salle de 70 m², accès PMR, WC PMR, cuisine.

Le local est destiné au stockage des tables, chaises, bancs, etc., nécessaires à l'exploitation de l'espace intérieur et extérieur.

En résumé, sa fonction est de permettre un fonctionnement simplifié et optimum des lieux nommés ci-dessus, avec pour objectif l'animation et la rencontre entre les habitants.

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager l'ensemble des opérations nécessaires « administratives ; techniques » permettant la réalisation de ces travaux.
- Autorise le Maire à mettre en concurrence les différentes entreprises.
- Autorise le Maire à faire les déclarations nécessaires au titre de l'urbanisme.
- Autorise le Maire à inscrire le montant des travaux au Budget Primitif 2021, soit 25 800 € HT.
- Sollicite les subventions suivantes :
 - Région Grand Est dans le plan de relance rurale : 50% soit 12 900 €
 - Etat au titre de la DETR 2021 : 20% soit 5 160 €
 - (Extension des bâtiments communaux, local technique)
 - Fonds libres de la Commune : 30% soit 7 740 €

Soit un total de : 25 800 € HT

Délibération certifiée exécutoire,
 Burtoncourt, le 21/01/2021
 Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 17 Janvier 2021

Le Maire,

André HOUPERT

